



LE NERCILLACAIS

Bulletin Municipal de Nercillac
1^{ème} semestre 2024

Le Mot du Maire

Le 15 mars 2024, le conseil municipal a voté les budgets communaux pour l'année, en fonctionnement 1 431 496 € et, en investissement 959 789 €, soit un total de 2 391 285 €.

Pour 2024, le conseil municipal a élaboré des budgets prévisionnels en tenant compte des résultats de 2023 (recettes et dépenses). La bonne situation financière de la commune nous permet de continuer à investir dans plusieurs domaines.

Le conseil municipal n'a pas augmenté les taux sur le foncier bâti et le foncier non bâti mais, les bases ont été revalorisées par l'État.

Malgré les nombreuses incertitudes, nous continuons à avancer, en préservant les finances, pour assurer l'avenir de notre commune.

Je vous souhaite une belle période estivale.

Fête communale du 13 Juillet

Le samedi 13 juillet prochain aura lieu la fête communale avec des animations prévues par les associations Nercillacaises (jeux de boules, jeux de cartes, et jeux pour enfants).

Rendez-vous au stade de football à partir de 15h.

Vous pourrez vous désaltérer à la buvette et pique-niquer sur le terrain. Amenez votre panier et vos couverts, des tivolis, des tables et des chaises seront à votre disposition à partir de 20h.

Un feu d'artifice sera tiré à 23h.

Venez nombreux.





COMMUNICATION



SITE INTERNET

Nous vous rappelons que le maximum d'informations concernant les Nercillacais (école, commerces, artisans, manifestations, conseil municipal...) sont à disposition sur le site Internet « nercillac.fr », n'hésitez pas à le consulter.



CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

Des difficultés pour utiliser votre téléphone, votre ordinateur ou votre tablette ? Une conseillère numérique est là pour vous aider, à votre service, sur rendez-vous, à la Mairie une ou deux fois par mois. Le service est gratuit. Appelez la Mairie au 05.45.80.92.11 ou allez sur le site nercillac.fr (actualités) pour les dates de présence. Pour prendre rendez-vous, appelez la conseillère Mme Michèle LADIK au 06.11.72.08.90 ou envoyez un mail à michele.ladik@grand-cognac.fr

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG

Aménagement du centre du bourg.

Les enjeux fonctionnels et sécuritaires du bourg impliquent de résoudre les discontinuités des voies piétonnes, de concilier les modes de déplacement et de mettre en relation les espaces publics.

Aménagement du carrefour RD 15, RD 156, VC 6.

La RD 15 (rue de Cognac et rue de Jarnac) constitue un axe structurant du bourg, avec un trafic routier important. La rue de la Soloire et la rue de Julienne se connectent à la RD 15 sur un même carrefour.

La création d'un plateau surélevé au sein d'une zone 30 km/h va être effectué pour marquer une rupture du caractère routier du carrefour au profit de la sécurité des piétons.

Les travaux de ce carrefour sont prévus entre le 10 juillet et le 10 août, en route barrée.

Aménagement des aires de stationnement.

Le parking de la Groie et une partie du parking des commerces vont être regroupés pour la mise en valeur de l'aire de stationnement utile à la salle des fêtes et aux commerces.

Cet aménagement est conduit en cohérence avec la proximité du ruisseau. Les qualités végétales du secteur et le caractère perméable des sols seront développés.

Les travaux ont débuté le 10 juin. Le parking sera interdit jusqu'au 10 août.

Pendant les travaux, les commerçants ambulants (poissonnier et camion pizzas) se stationneront sur le parking de la Mairie.

Aménagement de la traversée du pont de la Soloire.

Ce pont est emprunté régulièrement par des enfants et des parents d'élèves, avec une circulation routière dans les deux sens.

L'aménagement consiste à implanter des potelets à mémoire de forme pour rétrécir la chaussée, avec un revêtement en résine. La circulation des véhicules sera alternée, avec une zone 30 km/h.

Les travaux sont prévus début août, en circulation alternée.

MANIFESTATIONS COMMUNALE

VŒUX DU MAIRE

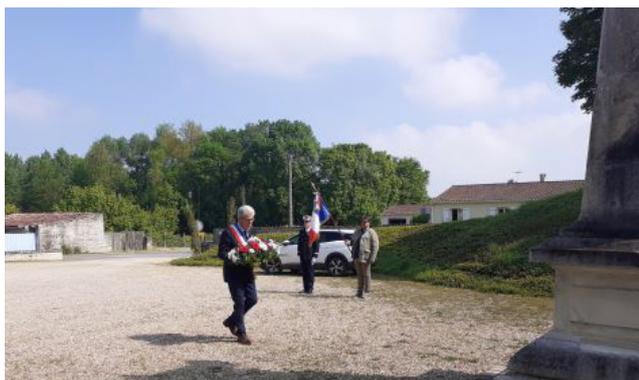
Vendredi 12 janvier au soir, la cérémonie des vœux a été, cette année encore, un beau moment de retrouvailles et d'échanges. Le maire, et son équipe municipale y avaient convié les habitants pour faire un tour d'horizon des travaux réalisés en 2023 et annoncer les chantiers à venir. Avant de partager la galette et le verre de l'amitié, Le Maire a rendu hommage à l'ensemble des associations qui animent la commune et a demandé aux nouveaux habitants de le rejoindre pour se présenter aux Nercillacais.



CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI

C'est en présence de quelques Nercillacais que s'est déroulée, place de l'église, la cérémonie commémorative du 79^{ème} anniversaire de la victoire de 1945.

Le maire, entouré des conseillers, a déposé une gerbe au pied du monument aux morts. Un vin d'honneur a été servi à l'issue de la cérémonie.



CÉRÉMONIE DE REMISE DE MÉDAILLES

Vendredi 12 avril dernier, le Maire, accompagné des conseillers, a eu l'honneur de procéder à une remise de médailles, à la salle des fêtes, en présence d'anciens élus, responsables d'associations, familles et amis.

Des médailles ont récompensé deux élus et deux employés communaux :

- Martine Trochut, conseillère municipale de 1989 à 1993, puis adjointe de 1993 à 2020 en charge des dossiers: social, associations et festivités.
- Henri Gillois conseiller municipal de 1989 à 2008 puis adjoint de 2008 à 2020 en charge des dossiers : bâtiments et voirie.
- Catherine Blaise, secrétaire de Mairie pendant 42 ans, à la retraite depuis le 1er avril dernier.
- Aldo Ferretti, agent technique pendant 31 ans, à la retraite depuis le 31 décembre 2023.



SECRÉTAIRES DE MAIRIE ET AGENTS TECHNIQUES

Suite au départ à la retraite de Mme Catherine Blaise le 31 mars 2024, la municipalité a recruté Mme Jennifer Miant arrivée le 2 avril 2024.

Mr Quentin Robin a remplacé Mr Aldo Ferretti parti à la retraite le 31 décembre 2023.



ASSOCIATIONS

GALETTE DES ROIS ÉCOLE – A.P.E

Vendredi 12 janvier après-midi, après la classe, la présidente de l'association des parents d'élèves et son équipe accueillaient les enfants sous le préau de l'école. Les organisateurs avaient tout prévu pour le goûter des rois : galettes et boissons. Un vrai régal pour les chérubins en ce début d'année. Les bénéfices collectés ont permis d'apporter un plus à l'école, de même que l'ensemble des activités de l'année scolaire.



COMITÉ DES FÊTES (INFORMATION)

Le 21 mai dernier, le bureau du « comité des fêtes » a décidé la « mise en sommeil » de l'association. Nous tenions à remercier Christian Delhoumeau pour son investissement au cours de ces nombreuses années.

Si vous êtes intéressés pour intégrer cette association, merci de prendre contact avec la Mairie. Les anciens membres se proposent d'aider les volontaires.



CONCOURS DE BOULES COMMUNAL – LA BOULE NERCILLACAISE

Le 22 juin, l'association « La Boule Nercillacaise » organisait un concours de boules communal sur le boulodrome rue de Boutiers à Nercillac.

Malgré la pluie le matin, une quarantaine de participants ont répondu présent.

Vingt équipes se sont affrontées dans une bonne ambiance tout au long de la journée.

LOTO – COMITÉ DES FÊTES

Le dimanche 11 Février a eu lieu le loto organisé par le comité des fêtes. Les participants venus nombreux, ont été enchantés par cette journée. Le Comité des fêtes remercie vivement la supérette de Nercillac pour sa participation ainsi que la municipalité et tous les bénévoles qui ont fait de cette journée une réussite.



INFORMATIONS

DÉMISSION D'UN ADJOINT

Suite à la démission de Mr Michel Gallard le 1er avril, de son poste d'adjoint, Mr Alain La Soudière a été élu lors de la réunion de Conseil Municipal du 24 mai pour le remplacer.

Compte tenu de l'importance des nouvelles technologies, un poste de conseiller délégué a été créé. Mr Franck Paillat a été élu pour les prendre en charge lors de cette même réunion.

COGNAC RENOV'2024

Pour améliorer votre confort thermique, réduire vos dépenses de chauffage, adapter votre logement ou valoriser votre bien immobilier, des travaux de rénovation sont essentiels et suscitent beaucoup de questions.

Vous pouvez bénéficier de conseils personnalisés et, en fonction de votre projet et de vos besoins, un rendez-vous peut vous être proposé sur une des permanences physiques assurées sur le territoire du Grand Cognac. Informations et prise de rendez-vous au 05.17.22.82.50 ou par mail :

grandcognacrenov@grand-cognac.fr

rubriques -> vivre et participer -> améliorer son logement



COLLECTE MOBILES USAGÉS

Une opération de collecte de mobiles usagés pour recyclage a lieu à la Mairie depuis février jusqu'au 15 septembre.

Une boîte dédiée à la récolte est à disposition à l'accueil.



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE A 16 ANS

Petit Rappel : Depuis 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. La Mairie leur remettra alors une attestation de recensement.

Pour plus d'informations :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>



INFORMATIONS

BRIGADE DE GENDARMERIE MOBILE VAL DE COGNAC

La Charente dispose d'une nouvelle brigade de gendarmerie sur roues. Son nom, la BTM : trois lettres pour : Brigade Territoriale Mobile. Elle est basée à Val de Cognac et sillonnera onze communes au nord de Cognac à bord d'un camion.

Six militaires la composent avec un objectif : être au plus près de la population locale. Une première dans le département. Cette dernière tient dans un camion : « un Gend truck », comme il est appelé, customisé aux couleurs de la gendarmerie. Une nouveauté qui s'inscrit dans le plan du président de la République qui a souhaité la création de près de 230 nouvelles brigades d'ici 2027. Elle sera sur NERCILLAC le vendredi des semaines impaires de 14h à 17h sur le parking de la Mairie ou à la Mairie.



PASS'TRANSPORTS AUTONOMIE

Le département est au cœur des politiques de solidarités, à tout âge de la vie. Aussi notre institution est pleinement engagée auprès de celles et ceux qui ont fait le choix de rester à leur domicile, en participant à la préservation de leur autonomie. Le dispositif « Pass'transport autonomie » a été déployé sur notre département pour garantir aux seniors des déplacements facilités.

Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant sur tout le territoire Charentais, dont les deux agglomérations d'Angoulême et de Cognac, sont désormais éligibles à son utilisation.

Le pass'transport autonomie s'utilise auprès de tous les partenaires conventionnés, sur tout le territoire de la Charente.

Pour plus de renseignements : Tél. 05 16 09 76 27

<https://www.lacharente.fr/vos-besoins/pour-mes-deplacements/se-renseigner-sur-les-transports/>

TRANSPORT SCOLAIRE 2024 2025

Les inscriptions aux transports scolaires pour l'année scolaire 2024-2025 sont ouvertes à partir du 1er juin.

L'inscription est obligatoire et doit se faire avant le 20 juillet ; après cette date et jusqu'au 14 août, l'inscription reste possible, mais des frais de dossier d'un montant de 15 € seront appliqués. A partir du 15 août, les frais de dossiers seront de 25€. En cas d'inscription trop tardive (à partir du 20 août) Grand Cognac ne sera pas en mesure de garantir une réponse avant la rentrée scolaire.

Pour plus d'informations :

<https://www.grand-cognac.fr/vivre-et-participer/transports-et-mobilites/transports-scolaires>

INFORMATIONS

L'ÉTÉ ACTIF ET SOLIDAIRE EN CHARENTE

L'Été Actif et Solidaire, piloté par le Département, les communautés de communes et le tissu local, permet aux enfants et plus largement aux familles de se retrouver autour d'une centaine d'activités sportives et culturelle, le plus souvent en plein air, à faible coût.

Pour plus d'informations :

<https://eteactif16.lacharente.fr/les-activites>



80ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

Depuis mercredi 17 avril, les français sont invités à remettre, au service public des archives, les documents qu'ils pourraient avoir sur la période de la Libération dont on fête les 80 ans (documents personnels et familiaux, lettres, journaux intimes, etc...). Ces documents enrichiront les musées et amélioreront la connaissance qu'ont les historiens de la période.

MODALIS LOCATION VÉLOS ÉLECTRIQUES

Ce nouveau service est à découvrir dans 8 communes, le long de la ligne TER Royan - Angoulême : Royan, Saujon, Saintes, Beillant, Cognac, Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente et Angoulême.

Sur le territoire, ce sont donc 3 stations en gare mais aussi 5 stations réparties en ville afin que vous puissiez effectuer vos trajets intramuros.

Afin de mieux répondre à vos besoins spécifiques, le service Vélo Modalis a fait évoluer sa tarification : elle devient plus simple et un Pass journée a été créé. Faites entrer le vélo dans votre quotidien.

Pour plus d'informations : www.velomodalis.fr



INFORMATIONS

GUIDE PRATIQUE A L'USAGE DES PROPRIÉTAIRES RIVE- RAINS DE COURS D'EAU

Nous avons tendance à penser que la gestion des rivières est assurée par la collectivité, eh bien non ! Ce sont bien les riverains qui ont le devoir d'assurer cet entretien.

En Charente, seule une partie du fleuve Charente est domaniale (moins de 5% du linéaire total de cours d'eau Charentais). Sur ce domaine public fluvial, propriété du Département, la gestion est assurée par les services du conseil départemental.

A l'inverse, sur tous les autres linéaires, les cours d'eau sont « non-domaniaux ». Dans ce cas, les riverains sont propriétaires de la berge jusqu'à la moitié du lit du cours d'eau et sont responsables de son entretien.

Pour plus d'informations :

<https://www.nercillac.fr/> → actualités

DEMANDE DE COMPOSTEURS

Dans le cadre de la politique départementale de prévention et de réduction des déchets, le comité -20% (Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention) souhaite encourager et promouvoir la pratique du compostage des biodéchets et des déchets végétaux. A ce titre, la fourniture d'un premier composteur de 400 litres à tous les foyers charentais est gratuite.

Pour s'adapter aux besoins, d'autres solutions sont disponibles sur participation financière. La demande se fait auprès de la Mairie ou par téléphone au 05.45.80.92.11.

REPAS DANSANT ANNÉE 80 – A.P.E

Une centaine de personnes étaient réunies, autour d'une paëlla, le samedi 23 mars à la salle des fêtes de Nercillac, pour la soirée dansante organisée par l'A.P.E sur le thème des années 80. Cette soirée a été une belle réussite pour l'association qui a dû, malheureusement, refuser beaucoup de personnes.



REPAS DANSANT CLUB DES AÎNÉS

Le samedi 6 avril, le club des aînés organisait un repas dansant. Une cinquantaine de personnes était présente pour cette journée festive. Cette réunion récréative autour d'un bon repas est toujours un moment privilégié où les aînés aiment à se retrouver.



INFORMATIONS

ÉCOLE DE NERCILLAC

Cette année, tous les élèves de l'élémentaire (du CP au CM2) accompagnés des enseignants Mr Castelli et Mme Lebastard, des 2 AESH, Mmes Capucine Wagner et Elisa Gaudin, et de Mme Agnès Lecalme, agent scolaire, sont partis en classe transplantée au centre « Le moulin d'Oléron » situé à Dolus d'Oléron.



VACANCES SCOLAIRES

	ZONE A	
RENTÉE SCOLAIRE	Lundi 2 septembre 2024	
VACANCES	DÉBUT	REPRISE
Toussaint	Samedi 19 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
Noël	Samedi 21 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver	Samedi 22 février 2025	Lundi 10 mars 2025
Vacances de printemps	Samedi 19 avril 2025	Lundi 05 mai 2025
Pont de l'ascension	Jeudi 29 mai 2025	Lundi 02 juin 2025
Vacances d'été	Samedi 5 juillet 2025	

VENTE DE TICKETS

Pas de changement pour la vente de tickets cantine et garderie pour la rentrée scolaire 2024/2025, qui se fera le 1er mardi de chaque mois, (hors vacances scolaires) de 16h30 à 18h30.

Ci-dessous les dates :

- Mardi 3 septembre 2024
- Mardi 1er octobre 2024
- Mardi 5 novembre 2024
- Mardi 3 décembre 2024
- Mardi 7 janvier 2025
- Mardi 4 février 2025
- Mardi 11 mars 2025
- Mardi 1 avril 2025
- Mardi 6 mai 2025
- Mardi 3 juin 2025

HORAIRES GARDERIE :

Ouverture : 7h15 - Fermeture : 18h30



TRAVAUX

ECOLE

Remplacement de 2 spots extérieurs par des spots LED détecteur de présence.

Mise en place d'une sonnette à l'extérieur côté cantine

Remplacement de blocs de secours vétustes

Achat de matériel de motricité pour la maternelle

CIMETIERE

Réfection de la toiture de l'entrée Nord du cimetière



VIDÉO PROTECTION CENTRE BOURG

Pour améliorer la sécurité à proximité des bâtiments publics du centre bourg, le conseil municipal a demandé à la Gendarmerie une étude pour installer un système de vidéoprotection. Après analyse du diagnostic, des caméras ont été installées début juin. Celles-ci seront opérationnelles, après validation de la préfecture, dans les prochaines semaines.



TRAVAUX

VOIRIE

Stabilisation des accotements rue des Prés Bossus avec installation d'un dos d'âne.



Réfection du chemin entre « Le Ballet » et « Batte-Chèvre »



Pose de bordures à Montour



CITERNE À INCENDIE AU BALLET

Afin d'améliorer la couverture incendie sur le territoire communal, et d'augmenter le volume des réserves en eau, le conseil municipal a décidé, en concertation avec le service départemental des pompiers de la Charente, d'installer une bâche de 120 m³ au village du Ballet pour être en conformité avec la loi. Cette réserve est en service depuis le 15 mars 2024.



INFORMATIONS

ETAT CIVIL

RAPPEL : En raison de la réglementation, nous ne pouvons plus communiquer les informations sur l'Etat Civil. Toutefois, toute personne désireuse de la publication d'un décès, d'une naissance ou d'un mariage, devra se manifester auprès du secrétariat de la mairie, afin de donner son accord par écrit.

DECES :

Mr Christian DELHOUMEAU → le 5 juin 2024
(Président du Comité des Fêtes depuis 25 ans)

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

La collecte des sacs noirs (ordures ménagères) a lieu tous les mercredis matin.

Attention, si le jour de ramassage est un jour férié, la collecte est décalée au lendemain.

COLLECTE SÉLECTIVE



La collecte des sacs jaunes a lieu les lundis matin, une semaine sur deux (semaines paires).

Ci-dessous les dates de ramassage des sacs de collecte sélective de couleur jaune (bouteilles plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, journaux, magazine, prospectus, pots, barquettes, films plastique...)

PETIT RAPPEL : Les sacs jaunes et les sacs noirs doivent être sortis uniquement la veille au soir et non pas plusieurs jours avant...

PROCHAINS RAMASSAGES 2024 :

Lundi 8 juillet, lundi 22 juillet, lundi 5 août, lundi 19 août, lundi 02 septembre, lundi 16 septembre, lundi 30 septembre, lundi 14 octobre, lundi 28 octobre, mardi 12 novembre, lundi 25 novembre, lundi 09 décembre, mardi 23 décembre.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-12h
Mardi : 14h-17h
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 14h-17h

La Mairie est joignable par téléphone tous les jours du : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

TELEPHONE DE LA MAIRIE

Tél : 05.45.80.92.11

Email : mairie@nercillac.fr

Site internet : <https://www.nercillac.fr>



POMPIERS : 18 **SAMU : 15**

POLICE : 17

NUMEROS URGENCE PORTABLE : 112

GENDARMERIE : 05.45.81.45.73

CABINET INFIRMIÈRES :

Mme PROST Françoise - Mme MIGAUD Laurie -
Mme RASTAU Nelly - Mme PEDARROS Julie
8, Rue du Salmon 05.45.80.89.08

PHARMACIE:

Mme LANDRY Christelle 05.45.80.94.89



Samedi 13 juillet 2024 :

Fête Communale - Municipalité et Associations

Lundi 11 novembre 2024 :

Cérémonie au monument aux morts – Municipalité

Samedi 14 décembre 2024 :

Repas des aînés - Municipalité